

INFORMATIONS SOCIETE

Logiciel distribué par la société FIRECORE, société du groupe Ecofinance
Siège social : Aéroport, Bâtiment 5, avenue Albert Durand – BP90068 - 31702 BLAGNAC Cedex
RCS Toulouse 431 842 749
Représentant légal : Didier QUESADA, directeur
Téléphone : 05 62 74 50 60
Email : contact@ecofinance.fr

INFORMATIONS CLIENT

Nom de la collectivité
Adresse
Code postal / ville
E-mail :
Représentée par son Maire/Président

INFORMATIONS COMMANDE

C-MAGIC est un logiciel simple et intuitif permettant aux élus locaux, techniciens et commissaires des CCID/CIID (Commissions Communales/Intercommunales des Impôts Directs) de consulter les fichiers fiscaux et fiabiliser leurs bases fiscales.

Ce logiciel permet notamment de :

- rechercher et la **consultation simple des informations cadastrales**,
- **exporter des données** au format Excel et PDF,
- **cartographier** des informations fiscales,
- **géolocaliser la liste 41**, base de travail de la CCID/CIID (Commission Communale/Intercommunale des Impôts Directs),
- **faciliter l'optimisation des bases fiscales** de la collectivité.

TARIFS ANNUELS HORS TAXES (TVA à 20%)

		FONCTIONNALITES ET TARIFS HT ANNUELS	
COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE	TAILLE DE LA COLLECTIVITE	CONSULTATION, EXPORT ET GEOLOCALISATION DES DONNEES	OPTIMISATION DES BASES
<input type="checkbox"/>	0 - 1000 hab	600 €	inclus
<input type="checkbox"/>	1000 - 2000 hab	900 €	inclus
<input type="checkbox"/>	2000 - 3000 hab	1 200 €	inclus
<input type="checkbox"/>	3000 - 4000 hab	1 500 €	inclus
<input type="checkbox"/>	4000 - 5000 hab	1 800 €	SUR DEVIS
<input type="checkbox"/>	5000 - 10000 hab	2 000 €	SUR DEVIS
<input type="checkbox"/>	10000 hab et +	2 000 €	SUR DEVIS
<input type="checkbox"/>	CC	2 000 €	SUR DEVIS
<input type="checkbox"/>	CA	2 500 €	SUR DEVIS
<input type="checkbox"/>	CU/métropoles	3 000 €	SUR DEVIS

OPTION FORMATION SUR SITE UNE JOURNEE

- Formation des techniciens : 2 000€ non assujettis à la TVA pris en charge par la collectivité.
 Formation des élus : 600€/participants non assujettis à la TVA, financés par le DIF des élus.

Fait à, le

Cachet et signature

1. Logiciel C-MAGIC

C-MAGIC est un logiciel simple et intuitif permettant aux élus locaux, techniciens et commissaires des CCID/CIID (Commissions Communales/Intercommunales des Impôts Directs) de consulter les fichiers fiscaux et fiabiliser leurs bases fiscales.

Ce logiciel permet notamment de :

- rechercher et la **consultation simple des informations cadastrales**,
- **exporter des données** au format Excel et PDF,
- **cartographier** des informations fiscales,
- **géolocaliser la liste 41**, base de travail de la CCID/CIID (Commission Communale/Intercommunale des Impôts Directs),
- **faciliter l'optimisation des bases fiscales** de la collectivité.

2. Durée de contrat et renouvellement

La convention prendra effet dès la signature de la présente. La mise en place du logiciel sera effectuée dans un délai de deux mois suivant la réception des fichiers nécessaires à la mission.

Le prix forfaitaire est payable pour 100% à la remise des identifiants de connexion à CMAGIC et à sa date de renouvellement.

La fourniture du logiciel à la collectivité est conclue pour une durée d'un an, reconductible trois fois par tacite reconduction.

Aucune des parties ne peut être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations au titre du présent contrat, si cette non-exécution est la conséquence d'un évènement constitutif de force majeure¹.

La Collectivité peut résilier le contrat de mise à disposition du logiciel à chaque date anniversaire sous réserve d'un préavis de 2 mois avant cette date, cette résiliation devant être envoyée par courrier recommandé à Firecore.

3. Mise à disposition

Firecore met à disposition de la collectivité un logiciel permettant d'effectuer des analyses des données fiscales, à partir des données fournies par la DGFIP (pour le cadastre au format « Majic 3 » ainsi que les rôles fiscaux TF - TH et CFE au format « CD-ROM fichier »).

Firecore est tributaire de la fourniture de ces fichiers par la Collectivité et de la disponibilité de la cartographie sur le site www.data.gouv.fr.

4. Collecte des pièces

Tout traitement automatisé d'informations nominatives doit se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La collectivité doit déclarer à son Délégué à la Protection des Données (DPD) les traitements qui seront réalisés sur les données et leurs finalités. Firecore indiquera à la collectivité les données utilisées, les traitements réalisés et leurs finalités.

Firecore exploitera les données en conformité avec le RGPD et s'engage à mettre à disposition de la collectivité toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations.

5. Fichiers fiscaux

La Collectivité remettra à Firecore les fichiers fiscaux sur support informatique au format approprié pour constitution de la base de données. Ces supports seront détruits dès le traitement opéré.

Selon les fichiers dont la Collectivité dispose, il pourra être nécessaire de demander des fichiers complémentaires. Firecore assistera la Collectivité pour l'obtention des fichiers fiscaux. Les frais inhérents à l'obtention de ces documents seront à la charge de la Collectivité.

Toute utilisation du logiciel s'effectuera sous le contrôle de la Collectivité. Ecofinance et la Collectivité souscriront un acte d'engagement.

La collectivité doit fournir les données cadastrales au format MAJIC3.

6. Mise en place du logiciel

Le logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux est un logiciel full-web, hébergé par Firecore. Il impose donc que les ordinateurs destinés à son utilisation soient connectés à internet.

La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'une connexion avec identifiant et mot de passe, propre à chaque collectivité.

Le logiciel a été testé et validé pour fonctionner avec les dernières versions des navigateurs Firefox et Google Chrome. Firecore ne peut garantir un fonctionnement optimal avec d'autres navigateurs.

7. Clauses de confidentialité et sécurisation des données

Firecore s'interdit le droit de divulguer ces informations de connexion à toute personne non habilitée par écrit par l'interlocuteur référent de la Collectivité.

La Collectivité est seule responsable de la diffusion de ces informations à ses personnels propres et/ou à des entreprises et/ou à des personnes extérieures à celle-ci. Firecore ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation des données issues du logiciel, obtenue par une connexion non validée par le référent de la Collectivité, via le compte de la Collectivité.

Firecore s'engage à conserver strictement confidentielles toutes les informations reçues du signataire et notamment celles relatives au secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales.

Au terme de la prestation, toutes les données seront supprimées à échéance des délais légaux de conservation. La Collectivité s'engage à respecter les conditions du secret professionnel et de ses implications qui accompagnent la transmission par l'administration fiscale aux collectivités locales des rôles généraux des impôts directs locaux telle qu'elle est prévue par les articles L. 135 B et R.* 135 B-2 à R.* 135 B-4 du Livre des procédures fiscales, et notamment les obligations de déclaration préalable.

La Collectivité autorise Firecore à utiliser son nom comme référence.

8. Clauses de confidentialité et sécurisation des données

Firecore s'interdit le droit de divulguer ces informations de connexion à toute personne non habilitée par écrit par l'interlocuteur référent de la Collectivité.

9. Option formation sur site

La formation sur site sera assurée par la société Formaeco, partenaire du groupe Ecofinance.

Dans le cas où la collectivité souhaite financer le coût de la formation par le Droit Individuel à la Formation des élus (DIF), Formaeco assistera la collectivité dans l'élaboration des dossiers à transmettre à la Caisse des Dépôts. **L'utilisation du DIF nécessite l'anticipation d'un délai incompressible de 2 mois d'instruction des dossiers.**

¹ La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.